



Casser un contrat employeur en alternance

Par **coco15191**, le **06/04/2016** à **17:20**

bonjour,

je finie l'école le 30.06.16 au bout de 2ans bts immobilier en alternance. Mon contrat employeur finie le 30.08.16 je ^peux casser mon contrat employeur pour gagner plus ailleurs ? merci

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **18:08**

Sauf si vous avez déjà une touche solide, mieux vaut conserver le contrat en cours, voire avec cet employeur négocier un contrat en CDI.
Ne pas oublier que les débutants sont embuchés en CDD avec des salaires assez faibles.

Par **Lag0**, le **06/04/2016** à **21:25**

Bonjour coco15191,

Quel type de contrat avez-vous que vous voulez "casser" ?

Je suppose que c'est un CDD.

Vous ne pouvez le rompre que si vous avez trouvé ailleurs un CDI, mais pas pour un autre CDD. Ou alors par accord amiable avec l'employeur.